

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-ASTIER**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux le mardi 5 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil sous la Présidence de Madame MARTY Elisabeth, Présidente.

Date de la convocation : 29 Mars 2022

**Étaient présents** : : Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS, Mme RAULT Sylvie, M. LEGER Bernard, Mr GILLET Daniel, Mme GARREAU Isabelle, Mme LAVIGNAC Valérie, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentants du Conseil Municipal, M SIMON Jean-Louis, représentant des Restaurants du Cœur, M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Solidarité Entraide, Mr TROULILLET Didier, représentant du Secours Catholique

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Votes par procuration** : Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal donne procuration à Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS, Mme BOREL Sandrine, représentante des personnes handicapées donne procuration à Mme LAVIGNAC Valérie, représentante du Conseil Municipal

**Absents excusés** : Mme MARTY Élisabeth, Présidente du CCAS, , Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF, Mme DELORD Marie-Josée, représentante des personnes retraitées

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la Directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Mme BONNET Isabelle, Directrice Générale des Services de la mairie de Saint-Astier, est conviée à la réunion en sa qualité d'expert pour le chapitre relatif aux finances,

Ouverture de la séance à 18H30.

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2022

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2022

Le Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration étant parvenu à chacun des membres, Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des remarques. Le Procès-Verbal amène des observations et des modifications sur l'orthographe d'un nom des représentants du Conseil Municipal.

Il est approuvé à la majorité des membres après modifications apportées.

## FINANCES

### **Affectation des résultats 2021 de la section de fonctionnement**

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'il y a lieu, suite au vote du compte administratif 2021 d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022

#### **A) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Dépenses de fonctionnement réalisées	272 548,71 euros
Recettes de fonctionnement réalisées	269 842,06 euros
Résultat de clôture de l'exercice précédent	9 101,43 euros
Résultat de clôture à répartir au BP 2022	6 394,78 euros
Affectation de ce résultat :	
En section d'investissement (art 1068) recettes :	0 euros
En section de fonctionnement (art 002) recettes :	6 394,78 euros

## **B) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Dépenses de fonctionnement réalisées	273 445,35 euros
Recettes de fonctionnement réalisées :	390 894,09 euros
Résultat de clôture de l'exercice précédent	60 520,94 euros
Résultat de clôture à répartir au BP 2022	177 969, 68 euros
Affectation de ce résultat :	
En section d'investissement (art 1068) recettes :	110 000 euros
En section de fonctionnement (art 002) :	67 969,68 euros

Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, et représentés, accepte l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2022 comme indiqués ci-dessus

Et autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **- Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la commune de Saint- Astier et le C.C.A.S de Saint-Astier**

Madame la Vice - Présidente explique à l'assemblée l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial (fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), compétent pour les agents du C.C.A.S, il est proposé de rattacher le C.C.A.S au Comité Social Territorial de la commune ; cette disposition est possible à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à 50 agents.

Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, et représentés, accepte la création du Comité Social Territorial entre la commune de Saint-

**- Désignation d'un représentant élu et d'un correspondant titulaire et suppléant au C.D.A.S et au C.N.A.S**

Madame la Vice - Présidente expose à l'assemblée que la commune adhérant au Comité Départemental d'Action Sociale et au Comité National d'Action Sociale, il convient d'élire un élu référent, un correspondant titulaire et un correspondant suppléant.

Le Conseil Municipal et le Conseil d'administration ont désigné Madame Christiane PERRIN en qualité d'élu référent au C.D.A.S et au C.N.A.S et ont nommé comme référents les personnes du service G.R.H citées ci-après :

- Mme MARTIN Lydia - Référent titulaire
- M. Guillaume OSTERSTOCK - Référent suppléant

Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, et représentés, entérine les désignations ci-dessus pour le CCAS.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.*